

COMMUNE DE TOULOUGES
66350

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 FEVRIER 2017**

L'an 2017 et le vingt-et-un février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Jean ROQUE, Maire.

Présents : Jean ROQUE, Mireille REBECQ, Gaston COUBRIS, Bernadette CARDIN-MADERN, Claude CID, Elise ROUBY, Laurent ROSELLO, Laëtitia SOUNIER, Hélène GODET, Pierre MONTEL, Danielle PONCET, Annie GRANDEMANGE, Jean SEGARRA, Catherine DUMAS, Roselyne BARANDE, Marie-France MIR, Marie-Claude GASCON, Rachid ABDOUCHE, Marc VALETTE, Florence HOSTAILLE, Catherine BRET, Arnaud HINGRAY, Franck DE LA LLAVE

Absents excusés ayant donné procuration : Gérard CASTANY, procuration à Elise ROUBY, Bernard PAGES, procuration à Gaston COUBRIS, Françoise BRUNET, procuration à Danielle PONCET, Hervé MASSE, procuration à Laëtitia SOUNIER

Secrétaire de séance : Marc VALETTE

Le quorum étant atteint, Mireille REBECQ procède à la lecture du compte-rendu du précédent conseil municipal, lequel est approuvé sans aucune réserve.

Jean ROQUE énonce ensuite les décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation.

Décision n°2017/02 : Un contrat de location a été conclu entre la commune de Toulouges et Madame Valérie RAMON, pour l'appartement n°3 – 2ème étage, Immeuble Co, situé 6 avenue de Thuir, pour un loyer de 384,71 €, du 01/02/2017 au 31/01/2023.

Décision n°2017/03 : Une mission relative à la vérification technique de deux cages de handball, installées Salle polyvalente a été attribuée à BUREAU VERITAS pour un montant de 100,00 € H.T.

Décision n°2017/04 : Une convention tripartite a été signée entre le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, l'Association pour l'Enseignement du Catalan et la commune de Toulouges, pour la dispense de cours de langue catalane auprès des élèves de l'école élémentaire Jean Jaurès de Toulouges, pour l'année scolaire 2016-2017, pour un montant de 1995,00 €.

Décision n°2017/05 : Une mission d'étude pour la création d'un ascenseur à la Salle des Fêtes a été attribuée à la Société Sud Expertise Ascenseur, pour un montant de 3 600,00 € T.T.C.

ORDRE DU JOUR

I / ADMINISTRATION GENERALE

1 – Modification de la Commission d'Appel d'Offres

Jean ROQUE rappelle que par délibération n°2014/04/01 du 4 avril 2014, l'Assemblée municipale a élu comme membres titulaires et membres suppléants de la Commission Communale d'Appel d'Offres :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Mireille REBECQ	Claude CID
Gaston COUBRIS	Nicolas BARTHE
Laurent ROSELLO	Pierre MONTEL
Gérard CASTANY	Roselyne BARANDE
Raymond CARBONES	Bernard PAGES

Il indique que compte tenu du décès de Raymond CARBONES, en date du 3 janvier 2017 et de la démission de Nicolas BARTHE, en date du 26 janvier 2017, et conformément aux dispositions des ordonnances du 23 juillet 2015 et du 29 janvier 2016, relatives respectivement aux marchés publics et aux contrat de concession, et à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de quorum, il convient d'approuver la nouvelle organisation de la Commission d'Appel d'Offres, comme suit :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Mireille REBECQ	Claude CID
Gaston COUBRIS	
Laurent ROSELLO	Pierre MONTEL
Gérard CASTANY	Roselyne BARANDE
Bernard PAGES	

Vote pour à l'unanimité.

2 – Modification de la commission de la Délégation de Service Public

Jean ROQUE rappelle que par délibération n°2014/04/02 du 4 avril 2014, l'Assemblée municipale a élu comme membres titulaires et membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public:

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Mireille REBECQ	Claude CID
Gaston COUBRIS	Nicolas BARTHE
Laurent ROSELLO	Pierre MONTEL
Gérard CASTANY	Roselyne BARANDE
Raymond CARBONES	Bernard PAGES

Il indique que compte tenu du décès de Raymond CARBONES, en date du 3 janvier 2017, et de la démission de Nicolas BARTHE, en date du 26 janvier 2017, et conformément aux dispositions des ordonnances du 23 juillet 2015 et du 29 janvier 2016, relatives respectivement aux marchés publics et aux contrat de concession, et à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de quorum, il convient d'approuver la nouvelle organisation de la Commission de Délégation de Service Public, comme suit :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Mireille REBECQ	Claude CID
Gaston COUBRIS	
Laurent ROSELLO	Pierre MONTEL
Gérard CASTANY	Roselyne BARANDE
Bernard PAGES	

Vote pour à l'unanimité.

3 - Modification de la commission municipale « Urbanisme - Travaux »

Jean ROQUE rappelle que par délibération n°2014/04/16 du 4 avril 2014, l'Assemblée municipale a élu comme représentants de la commission municipale « Urbanisme et Travaux » :

Laurent ROSELLO
Mireille REBECQ
Gérard CASTANY
Raymond CARBONES

Marc VALETTE
Florence HOSTAILLE
Pierre MONTEL
Claude CID

Pour remplacer Raymond CARBONES, décédé le 3 janvier 2017, Jean ROQUE propose de désigner Rachid ABDOUCHE. La commission « Urbanisme Travaux se décompose comme suit :

Laurent ROSELLO
Mireille REBECQ
Gérard CASTANY
Rachid ABDOUCHE

Marc VALETTE
Florence HOSTAILLE
Pierre MONTEL
Claude CID

Vote pour à l'unanimité.

4 – Modification de la commission municipale « Vie des Quartiers »

Jean ROQUE rappelle, que par délibération n°2014/04/21 du 4 avril 2014, l'Assemblée municipale a élu comme représentants de la commission municipale « Vie des quartiers» :

Claude CID
Mireille REBECQ
Raymond CARBONES
Gérard CASTANY

Nicolas BARTHE
Marie-Claude GASCON
Catherine BRET
Annie GRANDEMANGE

Compte tenu du décès de Raymond CARBONES le 3 janvier 2017 et de la démission de Nicolas BARTHE le 26 janvier 2017, il propose de désigner Marc VALETTE pour siéger en remplacement de Raymond CARBONES.

Il précise que le remplaçant de Nicolas BARTHE sera désigné, lors du prochain conseil municipal.

La commission « Vie des quartiers » se compose comme suit :

Claude CID
Mireille REBECQ
Marc VALETTE
Gérard CASTANY

Marie-Claude GASCON
Catherine BRET
Annie GRANDEMANGE

Unanimité.

5 – Modification de la commission municipale « Environnement – Espaces verts »

Jean ROQUE rappelle, que par délibération n°2014/04/24 du 4 avril 2014, l'Assemblée municipale a élu comme représentants de la commission municipale « Environnement – Espaces Verts » :

Raymond CARBONES
Gaston COUBRIS
Marc VALETTE
Catherine DUMAS

Bernard PAGES
Marie-Claude GASCON
Rachid ABDOUCHE
Roselyne BARANDE

Compte tenu du décès de Raymond CARBONES le 3 janvier 2017, il propose de désigner Danielle PONCET pour le remplacer.

La commission « Environnement – Espaces verts » se compose comme suit :

Marc VALETTE
Gaston COUBRIS
Danielle PONCET
Catherine DUMAS

Bernard PAGES
Marie-Claude GASCON
Rachid ABDOUCHE
Roselyne BARANDE

Unanimité.

6 – Modification de la commission communale d'Accessibilité aux personnes handicapées

Jean ROQUE rappelle, que par délibération n°2015/09/07 du 1er septembre 2015, l'Assemblée municipale a créé la Commission Communale d'Accessibilité aux personnes handicapées, composée, entre autre, d'un collège de 7 élus :

Mireille REBECQ
Bernadette CARDIN-MADERN
Claude CID
Gérard CASTANY
Raymond CARBONES
Pierre MONTEL
Marie-France MIR

Compte tenu du décès de Raymond CARBONES le 3 janvier 2017, il propose pour le remplacer de désigner Marc VALETTE pour le remplacer au sein de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées.

La commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées se compose comme suit :

Mireille REBECQ
Bernadette CARDIN-MADERN
Claude CID
Gérard CASTANY
Marc VALETTE
Pierre MONTEL
Marie-France MIR

Unanimité.

7 – Fusion du Syndicat intercommunal de la Coumelade Sant Julia Coume et du Syndicat mixte du Bassin de la Basse et de la rivière de Castelnuou – Modification de la désignation de deux délégués titulaires

Jean ROQUE rappelle, que par délibération n°2016/12/18 du 13 décembre 2016, l'Assemblée municipale a désigné, pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal de la Coumelade Sant Julia Coume et du Syndicat Mixte du Bassin de la Basse et de la Rivière de Castelnuou, en qualité de titulaires : Raymond CARBONES et Bernard PAGES.

Compte tenu du décès de Raymond CARBONES le 3 janvier 2017, il propose de désigner Marc VALETTE pour le remplacer.

Unanimité.

II / FINANCES

1 – Budget annexe Parking Co – Constatation de l'excédent de clôture pour reversement au budget principal de la Commune

Mireille REBECQ, 1ère Adjointe, rappelle à l'Assemblée que le compte administratif 2015 du budget annexe Parking Co a fait ressortir un excédent de clôture, d'un montant de 6 646,26 €.

Elle rappelle également que cet excédent a été reversé au Budget Principal 2016 de la Commune.

Elle indique à l'Assemblée qu'à la demande de Monsieur le Trésorier de Saint-Estève, le Conseil Municipal doit délibérer pour régulariser cette opération de reversement.

Vote pour à l'unanimité.

2 – Acquisition de tablettes numériques pour les conseillers municipaux – demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de la sénatrice Hermeline MALHERBE

Mireille REBECQ rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de sa démarche Agenda 21, la Commune de Toulouges a réfléchi au moyen de réduire son impact sur l'environnement, notamment au travers de sa consommation de papier.

Elle indique que pour prolonger cette réflexion, l'équipe municipale souhaite dématérialiser les échanges avec les élus, et notamment les convocations aux séances du Conseil Municipal et aux différentes réunions, grâce à l'utilisation du format électronique.

Aussi, l'Assemblée municipale sera dotée de tablettes numériques et pour ce faire, certaines salles de réunion vont être équipées d'une connexion internet.

Elle indique que le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 10 257,00 € et précise à l'Assemblée que l'acquisition de ces tablettes numériques, ainsi que les travaux nécessaires aux connexions des salles pourraient être subventionnés au titre de la réserve parlementaire de la Sénatrice Hermeline MALHERBE.

Elle propose au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention.

Vote pour à l'unanimité.

3 – Acquisition de tablettes numériques pour l'Accueil Périscolaire – demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales

Mireille REBECQ, 1ère Adjointe, rappelle à l'Assemblée, qu'en date du 2 décembre 2014, la Caisse d'Allocations Familiales a attribué à la commune une aide de 400 € destinée à l'achat de trois tablettes numériques, pour l'accueil du périscolaire.

Elle indique que la fréquentation de l'accueil du périscolaire étant en constante augmentation, il est devenu nécessaire d'acquérir 10 tablettes supplémentaires destinées aux agents en charge des pointages de ce service.

Elle demande au Conseil municipal d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

Unanimité.

4 – Ad'Ap – programme de travaux d'accessibilité des bâtiments publics – Année 2017 – Demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Approbation du plan de financement

Mireille REBECQ rappelle que par délibération en date du 22 septembre 2015 et dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, le Conseil Municipal a validé le financement et la planification des travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics. Par arrêté préfectoral en date du 26 janvier 2016, cet agenda a été accordé pour une durée de 6 ans à compter de cette date.

Elle rappelle également à l'Assemblée que, pour 2017, et dans le cadre de cet Ad'ap, le Conseil municipal, par délibération en date du 18 janvier 2017, a approuvé une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, afin de rendre accessible la salle des fêtes, par l'installation principalement d'un ascenseur. Le montant prévisionnel de cette opération s'élevait à 240 000 € HT dont 210 000 € HT de travaux.

Or, elle indique que cette installation nécessite des travaux supplémentaires d'aménagement intérieur, modifiant ainsi le montant total prévisionnel de l'opération qui s'élève désormais à 231 421,42 € H.T dont 228 421,42 € de travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce nouveau plan de financement et d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour ces travaux programmés sur l'année 2017.

Unanimité.

5 – Programme de rénovation thermique des bâtiments publics – demande de subvention auprès de l'Etat au titre du programme de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Mireille REBECQ rappelle à l'Assemblée qu'en mars 2012, la commune a fait réaliser un diagnostic énergétique par le bureau d'études Clean Energy. Cette étude a permis de faire un état des lieux du patrimoine communal et de lister les travaux à effectuer en matière de rénovation thermique et énergétique.

En 2016, la commune a été subventionnée par l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local à hauteur 74 393 € (60,12%).

Pour 2017, la commune souhaite poursuivre les travaux de rénovation thermique pour ses bâtiments les plus énergivores. La priorité sera donnée aux travaux d'isolation, de chauffage et d'éclairage.

Les bâtiments ainsi que les travaux concernés sont les suivants :

Bâtiments	Travaux
1. CENTRE ADMINISTRATIF	Remplacer les menuiseries par du double vitrage isolant
2. CENTRE DE LOISIRS	Remplacer les menuiseries par du double vitrage isolant conforme aux exigences thermiques $U_g < 1.1 \text{ W/m}^2.K$, $U_w < 1,65 \text{ W/m}^2.K$, $S_w > 0,36 \text{ W/m}^2.K$ (2ème tranche)
2. CENTRE DE LOISIRS (salle du RAM)	Remplacer les menuiseries par du double vitrage isolant conforme aux exigences thermiques $U_g < 1.1 \text{ W/m}^2.K$, $U_w < 1,65 \text{ W/m}^2.K$, $S_w > 0,36 \text{ W/m}^2.K$ (2ème tranche)
2. CENTRE DE LOISIRS (salle du RAM)	Remplacer l'éclairage intérieur existant par du LED
3. ECOLE PRIMAIRE	Augmenter l'épaisseur d'isolation dans les faux plafonds pour obtenir une résistance thermique $\geq 7.5 \text{ m}^2/W$ avec la pose de dalles de laine de roche de 20mm sur ossature T24 et la pose de laine de verre de 300 mm sur faux plafond R 7.50 (total 3 classes)
3. ECOLE PRIMAIRE	Remplacer l'éclairage intérieur existant par du LED (total 3 classes)
4. ECOLE MATERNELLE	Remplacer l'éclairage intérieur existant par du LED (total 4 classes + 3 dortoirs + couloir)
4. ECOLE MATERNELLE	Remplacer les menuiseries par du double vitrage isolant
5. CRECHE	Augmenter l'épaisseur d'isolation dans les faux plafonds pour obtenir une résistance thermique $\geq 7.5 \text{ m}^2/W$ avec la pose de dalles de laine de roche de 20mm sur ossature T24 et la pose de laine de verre de 300 mm sur faux plafond R 7.50
5. CRECHE	Remplacer l'éclairage intérieur existant par du LED
6. SALLE POLYVALENTE	Remplacer l'éclairage intérieur existant par du LED
7. CENTRE ADMINISTRATIF / CRECHE / SALLE DES FETES	Etudes complémentaires pour remplacer le système de chauffage par un système plus performant et plus économe en énergie

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 110 989,99 € HT, avec une durée de travaux de 9 mois environ.

Mireille REBECQ demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Vote pour à l'unanimité.

6 – Mise en sécurité de la piscine du Parc de Clairfont – demande de subvention auprès de l'Etat au titre du programme de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Mireille REBECQ explique à l'Assemblée que la piscine du parc de Clairfont est un équipement communal utilisé exclusivement par l'école élémentaire, pour des tests de natation et surtout par l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement maternel et primaire situé dans le parc.

Elle indique également que pendant sa période de mise en service, de juin à septembre, en fin de journée et la nuit, elle fait l'objet d'intrusions quotidiennes et de dégradations répétées par des groupes de jeunes à la recherche d'un lieu de baignade.

Depuis plusieurs années, la commune est obligée de faire appel à une société de gardiennage pour surveiller cet espace sensible. Une réflexion a été menée afin de sécuriser l'accès à la piscine en remplaçant la clôture existante avant la période estivale.

Ces travaux de mise en sécurité pourraient être subventionnés dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local. Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 11 430,50 € H.T, et consiste en la fourniture et pose d'une clôture.

Elle propose au Conseil municipal d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la dotation de soutien à l'Investissement Local.

Vote pour à l'unanimité.

III / URBANISME

1 – Ouvrages d'électricité – convention de servitudes avec ENEDIS

Laurent ROSELLO, adjoint à l'urbanisme, rappelle à l'Assemblée que par convention en date du 17 novembre 2015, la commune a signé une convention pour autoriser une servitude de passage sur les parcelles cadastrées AM 390 et AM 392 situées avenue Aristide Maillol au profit d'ERDF (nouvellement ENEDIS)

Il explique au Conseil Municipal que ces travaux consistent en l'installation d'une canalisation souterraine sur la parcelle AM 392 et l'encastrement d'un coffret, sur la parcelle AM 390. Cette convention est conclue pour la durée des ouvrages dont il est question ci-dessus ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant, avec une emprise moindre.

La commune a été contactée par l'Office Notarial de Millas, chargé par ENEDIS d'authentifier ladite convention en vue de sa publication au service de la Publicité Foncière compétent. Pour ce faire, une délibération du Conseil municipal est nécessaire.

Il demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS.

Vote pour à l'unanimité.

IV / INTERCOMMUNALITE

1 – Convention relative au fonctionnement des pôles entre Perpignan Méditerranée Métropole et la Commune

Jean ROQUE expose à l'Assemblée que, conformément aux dispositions de l'article 18 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 :

- des conventions seront passées avec la Commune de Toulouges, membre du Pôle Territorial « Grand Ouest » de proximité, en vue de tirer bénéfice de l'intégration fonctionnelle et matérielle communautaire, pour, d'une part, pallier les conséquences de l'absentéisme (maladie, congés, absence...) et notamment son coût pour la collectivité et ses effets sur la continuité et la qualité du service public et, d'autre part, pour satisfaire des besoins occasionnels ou saisonniers sans augmentation du coût de la masse salariale,

- la finalité des conventions est de faire assurer les besoins ci-dessus, relevant des attributions respectives, au bénéfice de la commune de Toulouges par Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et au bénéfice de celle-ci, par les communes, en fonction de la territorialité du besoin communautaire, par des prestations de service s'intégrant dans une démarche de mutualisation des moyens. Ce dispositif ne s'applique pas dans la mesure où Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, ainsi que les communes signataires, n'ont pu satisfaire au besoin précité,
- les prestations de service exécutées dans ce cadre sont à caractère fonctionnel ou opérationnel, de nature technique ou administrative, afin de remplir une mission relevant :
 - soit d'un agent en position d'activité, insusceptible de pouvoir s'acquitter de sa mission, pour absence temporaire du service (congés annuels, maladie...)
 - soit d'un besoin occasionnel ou temporaire au sens de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative à la Fonction Publique Territoriale
- les dispositions de l'article 18 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 qui autorisent la contractualisation entre personnes publiques pour l'exécution de prestations de service à condition qu'elles poursuivent un intérêt général et que leur intervention financière soit limitée. Les éléments essentiels des conventions précitées sont les suivants :
 - elles sont conclues à compter de leur signature jusqu'au 31 décembre 2020,
 - les prestations sont réalisées à titre gratuit sans paiement d'aucun prix, ni même remboursement des frais exposés par le prestataire pour les besoins de sa mission

Vote pour à l'unanimité.

2 – Redynamisation du Centre Ville – Convention de partenariat entre Perpignan Méditerranée Métropole et la Commune

Laurent ROSELLO explique à l'Assemblée que Perpignan Méditerranée Métropole, dans le cadre de son projet de territoire a construit un programme de développement des « vitrines économiques » dont l'un des axes est centré sur « la redynamisation des cœurs de ville ».

Il précise que ce programme est éligible au FISAC. Cependant, certaines actions portées par les communes n'entrent pas dans les critères du FISAC, ce qui a incité Perpignan Méditerranée Métropole à toutefois y participer, dans le cadre de sa politique de soutien aux commerces de proximité.

Laurent ROSELLO Indique que la commune de Toulouges a présenté un projet de signalétique commerciale en sollicitant, de Perpignan Méditerranée Métropole, un fonds de concours d'un montant de 3 000 euros.

Il est demandé au Conseil municipal d'adopter la convention avec PMM ayant pour objet la redynamisation des cœurs de ville, afin de percevoir le fonds de concours.

Vote pour à l'unanimité.

V / QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 19h45.

Le Secrétaire de séance,

Marc VALETTE